

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

2023 - 080

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

15	11	23
----	----	----

L'an 2023, le 22 novembre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien (mairie), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, , M. HANCHART Gilles, Mme OUCI Mokhtaria Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy

Représentés par procuration : M. CASTEL Christian (par M. Sébastien SEGUIN), Mme COLNOT (par M. Bruno VION), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), Mme CATTELOT Anne-Laure (par M. Benoit BOUDJEMA), M. LEMMEN Felix (par Mme Christiane LEMIARE), M. LESCUT Franck (par M. Jacky ROUSSELLE), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. BOURGE Jimmy M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°13

Pour donner suite à des besoins budgétaires en section de fonctionnement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de réaliser un ajustement budgétaire en abondant le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » de 28 889.13€, le chapitre 011 « Charges à caractère général » de 150 000.00€ et le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » de 65 000.00€, et de réduire le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » de 243 889.13€, comme suit :

Imputation	Ouvrir	Réduire
DF 65 6574 Subventions de fonctionnement aux associations	+ 28 889.13€	
DF 011 60632 Fournitures de petit équipement	+ 150 000.00€	
DF 012 64111 Rémunération principale	+ 65 000.00€	
DF 67 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		- 243 889.13€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces ajustements budgétaires.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publiée sur le site le 27/11/2023